



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **12 décembre 2016**

Délibération n° 2016-1661

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon - Villeurbanne

objet : Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Bilan et clôture de la concertation préalable - Validation du programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1661**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi
commune (s) : Lyon - Villeurbanne
objet : <b>Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Bilan et clôture de la concertation préalable - Validation du programme</b>
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre territoire.

Le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6ème contrat de plan État-Région (CPER), a fait l'objet d'une délibération du Conseil de la Métropole en date du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Le campus LyonTech-la Doua et ses franges sud constituent l'un des grands territoires économiques stratégiques à l'échelle métropolitaine et un campus moteur pour la visibilité et l'attractivité du site universitaire Lyon Saint-Etienne.

Sur 125 hectares en cœur d'agglomération, il regroupe 30 000 usagers dont 25 000 étudiants.

**II - Projet**

Au-delà des investissements réalisés par l'État et les collectivités dans le cadre de l'opération campus jusqu'en 2020, ciblés sur la réhabilitation des bâtiments d'enseignement, sur la création de plateformes technologiques, il s'agit désormais de garantir aux étudiants et enseignants-chercheurs du campus, un environnement de qualité connecté à la ville en intervenant sur les voiries structurantes du campus et sur les espaces publics qui le composent.

Les voiries de l'avenue Pierre de Coubertin, le Boulevard Niels Bohr, l'avenue Gaston Berger et la rue des Sports seront, à l'issue de ces travaux, transférées dans le domaine métropolitain.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- accompagner le développement du campus,
- maintenir l'attractivité du campus,
- renforcer la lisibilité du campus,
- ouvrir le campus sur la ville,
- permettre la mise en œuvre du plan d'actions pour les mobilités actives de la Métropole.

### III - Programme et enveloppe prévisionnelle

L'enveloppe financière allouée à cette opération dans le cadre du CPER est de 8 880 000 € TTC. Une individualisation partielle d'autorisation de programme de 700 000 € TTC correspondant aux études a été délibérée par le Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015.

Le projet prévoit :

- la requalification de l'avenue Pierre de Coubertin et de la porte Tête d'Or, avec le maintien des aménagements réalisés précédemment sur la section sud,
- la requalification du tronçon ouest du boulevard Niels Bohr entre l'avenue Pierre de Coubertin et le passage de l'Industrie,
- la requalification de la rue des Sports et de la porte INSA-Einstein.

Outre la réponse aux objectifs précédemment cités, les travaux consistent en une remise en état complète des voies avant transfert dans le domaine métropolitain. Ils comprendront la reprise des structures de chaussée, l'intégration de cheminements pour les piétons et les cycles, d'espaces plantés, de stationnements et, en fonction de la capacité du sol, de zones d'infiltration pour les eaux pluviales.

### IV - Le déroulement de la concertation

Par délibération n° 2015-0824 du 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'opération des voies structurantes du campus Lyon Tech-La Doua, engagée en application des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme alors en vigueur et devenus les articles L 103-2 et suivants et R 103-1 et suivants dudit code.

La concertation s'est déroulée du 25 janvier 2016 au 26 février 2016, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation a été mis à disposition du public à la Mairie de Villeurbanne, à l'Université de Lyon sur le campus et à l'Hôtel de la Métropole. Ce dossier comprenait un plan de situation, un plan du périmètre de la concertation, un document explicatif présentant les objectifs du projet et un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées,
- un avis administratif de concertation préalable a été publié dans Le Progrès et Le Tout Lyon,
- un affichage de l'avis de concertation a été apposé à l'Hôtel de la Métropole et à la Mairie de Villeurbanne.

### V - Les observations du public

Un seul avis a été exprimé sur les cahiers de concertation.

Il concerne la prise en compte des cheminements cyclables, avec une demande d'amélioration des liaisons nord-sud au niveau de l'allée du Rhône, de la porte Croix-Luizet et de la porte INSA-Einstein.

### VI - Bilan de la concertation

Le contenu de l'opération des voies structurantes du campus Lyon Tech-La Doua n'a pas été remis en cause dans ses principes.

La Métropole portera la plus grande vigilance au traitement de la question révélée par la concertation, notamment en termes d'amélioration des liaisons cyclables dans le périmètre de l'opération et conformément au plan d'actions pour les mobilités actives.

Les études de maîtrise d'œuvre permettront de préciser les aménagements à réaliser pour améliorer le réseau des modes actifs et apaiser le cœur de campus.

En conclusion, le bilan de la concertation préalable prévu par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, relative à l'opération des voies structurantes du campus Lyon Tech-La Doua, ne remet pas en cause la poursuite de la mise en œuvre de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Clôt** la concertation préalable relative à l'opération des voies structurantes du campus Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme alors en vigueur.

**2° - Arrête** le bilan de la concertation préalable à l'opération des voies structurantes du campus Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne, lancée par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2015-0824 du 10 décembre 2015.

**3° - Décide** de poursuivre la mise en œuvre de l'opération des voies structurantes du campus Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne, selon les objectifs arrêtés.

**4° - Approuve :**

- a) - le programme des travaux des voies structurantes du campus Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux des voies structurantes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**